



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 32**

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

**Présents :** M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. GACHET - M. WAHARTE

**Pouvoirs :**

Mme CZURKA à M. MONDOLONI  
M. MERSALI à M. SAHRAOUI  
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ  
M. DE SOUZA à M. GARDIOL  
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN  
Mme SAHUN à M. BOCCIA

**Absents :**

M. BORELLI - M. ALLIOTTE

**Secrétaire de séance :** M. Malick SAHRAOUI

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES-PATRIMONIALES ET SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

**N° Acte : 7.5**

Délibération n°24-57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques portant obligation de conclure une convention pour toute subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat.

Vu la délibération 23-187 relative aux avances de subventions 2024, octroyées aux associations.

Vu la délibération 23-188 relative aux conventions d'objectifs 2024, pour les associations subventionnées à plus de 23 000 euros.

Suite au débat d'orientations budgétaires, il est demandé à l'assemblée délibérante de statuer les montants de subvention directe aux associations pour l'année 2024, pour un montant global de 1 534 940 € (un million cinq-cent-trente-quatre mille neuf-cent-quarante euros).

Considérant que la commune souhaite favoriser, développer et promouvoir l'activité des associations communales ;

Considérant que la commune octroie des subventions aux associations communales sur la base de projets dont l'objectif est la promotion du « vivre ensemble » ;

Considérant la nécessité d'établir des conventions ou des avenants d'objectifs pour les associations subventionnées à plus de 23 000 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 28 voix Pour et 4 Abstentions (GACHET Jean-Pierre / PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / WAHARTE Stéphane)

N'ayant pas pris part au vote : 5 (GACHON Loïc / MORBELLI Pascale / SAURA Didier / RENAUDIN Michel / DESCLOUX Odette)

APPROUVE, pour l'année 2024, l'attribution de subventions directes aux associations culturelles, patrimoniales et sportives pour une première répartition d'un montant total de 938 400 € (neuf-cent trente-huit mille quatre cent euros). La répartition est définie dans le tableau annexé à la présente délibération.

IMPUTE la dépense au budget de fonctionnement 2024.

Le Secrétaire de Séance

**M. SAHRAOUI**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation  
La Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

## Attribution de subventions aux associations -2024

<b>Secteur - Culture, Cinéma, Patrimoine</b>	<b>Avance subvention Conseil Municipal du 14 décembre 2023</b>	<b>Montant subvention Proposé en mars 2024</b>	<b>Montant total subvention 2024 par association</b>
Bj Line		300 €	300 €
Bj Line "Dansons au centre - soirée d'été"		300 €	300 €
La Fabrique à Croquis		500 €	500 €
Les Pinceaux Vitrollais		400 €	400 €
Roucas Country Attitude		1 000 €	1 000 €
Récrépatch		500 €	500 €
Karwan "A la recherche du Loch Berre"		4 000 €	4 000 €
Mucelta " Partenariat avec un Bagad de Bretagne"		700 €	700 €
L'Echo Peint		400 €	400 €
L'Echo Peint "Carnaval"		300 €	300 €
Vocaliz		500 €	500 €
Musical Riot		8 000 €	8 000 €
Musical Riot "Dub Station Festival"		16 000 €	16 000 €
Association "Ici et Ailleurs"y a de la joie"		4 000 €	4 000 €
Charlie Free	25 000 €	10 000 €	35 000 €
Charlie Free "Festival Charlie Free"		40 000 €	40 000 €
Charlie Free "Les Rdv de Charlie"		10 000 €	10 000 €
Evohé Théâtre		12 500 €	12 500 €
Terpsichore		500 €	500 €
Paréa Production "Festival Basses fréquences"		15 000 €	15 000 €
Paréa Production "Carnaval"		3 000 €	3 000 €
Association "Voyons Voir" - Résidence d'Artistes valorisation de territoire"		8 000 €	8 000 €
Vatos Locos Vidéo	15 000 €	75 000 €	90 000 €
Les Amis de Notre Dame de Vie		400 €	400 €
Lei Dindouletto Dou Roucas - les amis du vieux village " Vitrolles village 1900"		3 000 €	3 000 €
<b>Sous Total Secteur 1</b>	<b>40 000 €</b>	<b>214 300 €</b>	<b>254 300 €</b>
<b>Secteur - Sports</b>	<b>Avance subvention Conseil Municipal du 14 décembre 2023</b>	<b>Montant subvention Proposé en mars 2024</b>	<b>Montant total subvention 2024 par association</b>
Académie Jujitsu Vitrolles		8 500 €	8 500 €
Club de Lutte de Provence Vitrolles		7 000 €	7 000 €
Dojo Fudo Shin		11 000 €	11 000 €
ETHQ KUNG Fu Vitrolles		5 000 €	5 000 €
ETHQ KUNG Fu Vitrolles "Championnat de France"		1 000 €	1 000 €
Espoir Sportif Vitrollais	10 000 €	17 500 €	27 500 €
Impact Karaté Club		2 500 €	2 500 €
Judo Sport Vitrolles	10 000 €	13 000 €	23 000 €
Sport et Jeunes Vitrollais	5 000 €	11 000 €	16 000 €
Sport et Jeunes Vitrollais "Star Night"		15 000 €	15 000 €
Ecole d'Arts Martiaux Takeda Vitrolles		1 000 €	1 000 €
Kyokushin Karate Dojo		1 200 €	1 200 €

Olympique des Sourds de Vitrolles		900 €	900 €
Olympique des Sourds de Vitrolles " Championnat de France de Pétanque des Sourds"		350 €	350 €
Vitrolles Karaté Club		1 000 €	1 000 €
Vitrolles Taekwondo		3 000 €	3 000 €
Sporting Club Vitrolles	10 000 €	28 500 €	38 500 €
Sporting Club Vitrolles "Projet Tournoi"		1 000 €	1 000 €
Vitrolles Handball Jeunes	15 000 €	40 000 €	55 000 €
Vitrolles Rugby Club		31 000 €	31 000 €
Vitrolles Rugby Club "Trophée des collèges"		1 000 €	1 000 €
Vitrolles Sport Basket	15 000 €	29 000 €	44 000 €
Vitrolles Sport Volley Ball	40 000 €	55 000 €	95 000 €
Acrosphère Vitrolles Trampoline		4 500 €	4 500 €
Amicale Vitrolles Sport Cyclisme		900 €	900 €
A.M.S.C.A.S		3 000 €	3 000 €
Cheval et Nature		1 000 €	1 000 €
Association Vitrolles Chasse Sous-Marine		3 500 €	3 500 €
Chemin Faisons		400 €	400 €
Club de Plongée Sous-Marine le Poulpe		2 500 €	2 500 €
Club de Voile Canoe Kayak		7 500 €	7 500 €
Courir à Vitrolles "Projet Manifestation"		3 000 €	3 000 €
Cyclo Club Vitrollais		500 €	500 €
Ecole du Sport et du Sauvetage Vitrollaise		3 000 €	3 000 €
Ecole du Sport et du Sauvetage Vitrollaise- ESSV "Projet Open Cup"		800 €	800 €
Les Ferristes du Rocher		1 300 €	1 300 €
Gym Rythmic Vitrolles	15 000 €	20 000 €	35 000 €
Gym des Bords de l'Etang		450 €	450 €
Sport et Nature		1 800 €	1 800 €
Tennis Club Vitrolles	15 000 €	15 000 €	30 000 €
Gignac Vitrolles Tennis de Table		400 €	400 €
Vitrolles Badminton		11 000 €	11 000 €
Vitrolles Badminton " Tournoi Della Roma"		2 500 €	2 500 €
Vitrolles Gym	15 000 €	22 000 €	37 000 €
Vitrolles Haltéro Musculation		4 000 €	4 000 €
Vitrolles Running Detente		700 €	700 €
Vitrolles Sport Athlétisme		14 000 €	14 000 €
Vitrolles Sport Aviron		1 200 €	1 200 €
Vitrolles Sport Natation	15 000 €	22 000 €	37 000 €
Vitrolles Sport Tir		11 000 €	11 000 €
Vitrolles Triathlon	10 000 €	29 000 €	39 000 €
Vitrolles Triathlon "Triathlon des Marettes"		2 500 €	2 500 €
Vitrolles Provence Boccia		300 €	300 €
Vitrolles Vélo Club BMX	10 000 €	17 000 €	27 000 €
Vitrolles Vélo Club BMX" Championnat Départemental"		500 €	500 €
AS Collège Camille Claudel		500 €	500 €
AS Collège Henri Bosco		600 €	600 €
AS Collège Fabre		700 €	700 €
AS Collège Simone de Beauvoir		500 €	500 €
AS Lycée Professionnel Caucadis		500 €	500 €

Association Sportive et Scolaire du Lycée Jean Monnet		500 €	500 €
Association Sportive du Lycée Pierre Mendès France		1 200 €	1 200 €
USEP école primaire M Morin		500 €	500 €
USEP école maternelle Mistral		400 €	400 €
USEP école primaire Prairial		800 €	800 €
USEP école primaire RAIMU		500 €	500 €
USEP école primaire La Fontaine		400 €	400 €
USEP école maternelle Jean-Jacques Rousseau		300 €	300 €
<b>Sous Total Secteur 2</b>	<b>185 000 €</b>	<b>499 100 €</b>	<b>684 100 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>225 000 €</b>	<b>713 400 €</b>	<b>938 400 €</b>

